

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-61 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DE VALERISCLE

Séance du 20 novembre 2023.

Le 20 novembre 2023 à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc JEKAL.

NOMBRES DE MEMBRES

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 15 | 15 | 11 |

DATE DE LA CONVOCAION

14 novembre 2023

DATE D’AFFICHAGE

14 novembre 2023

OBJET DE LA DELIBERATION

**Subventions aux Associations
2023
SOU DES ECOLES**

Présents : JEKAL Marc - LIBERATORE Jean-Pascal - HILLAIRE Richard - VIDAL Chantal - SAVIT Grégory - HLADYNINK Joël - BAZIZ Nordine - LHOMME Laurent - CARDELIN Isabelle - PONCET Eric - HILLAIRE Bernard.

Pouvoirs : NARDY Marie-France donne pouvoir à LIBERATORE Jean-Pascal

JUSTET Catherine donne pouvoir à HILLAIRE Richard

DELATTRE Sabrina donne pouvoir à HILLAIRE Bernard

Absente : PUCHE Viviane

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'octroi des subventions aux associations pour l'année 2023,

Considérant qu'il y a lieu de verser des subventions aux associations en accord avec l'inscription budgétaire 2023.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention à l'Association du Sou des Ecoles.

Monsieur SAVIT Grégory et Monsieur PONCET Eric, adhérents de l'Association du Sou des Ecoles, quittent la séance et ne participent pas aux discussions et aux votes.

Monsieur Bernard HILLAIRE ne vote pas par procuration pour Madame DELATTRE Sabrina, adhérente de l'Association du Sou des Ecoles.

Monsieur Le Maire propose l'attribution d'une subvention à l'association du Sou des Ecoles pour l'année 2023 d'un montant de 1100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **attribue avec 11 votes Pour** une subvention d'un montant de 1 100 € à l'Association du Sou des Ecoles pour l'année 2023.

Fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
LIBERATORE Jean-Pascal



Le Maire de Saint-Jean de Valérisclé
Marc JEKAL



Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le

ID : 030-213002686-20231120-DELIB202361-DE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.